



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 79861

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la situation des associations intermédiaires. Ces associations sont des acteurs essentiels dans le secteur des services à la personne, elles ont capitalisé savoir-faire et expertise dans ce domaine depuis plus de vingt ans. Pourtant seule une place exiguë leur est réservée dans le plan d'action des services à la personne. L'Union nationale des associations intermédiaires exprime ses inquiétudes vis-à-vis des propositions visant à instaurer le taux de retour à l'emploi, fixé arbitrairement à 40 %, comme critère d'évaluation de l'insertion. Ce critère conditionnerait à terme l'existence des associations intermédiaires et leur accès aux financements, les associations intermédiaires refusent cette évaluation normative et unilatérale de l'insertion. Elle lui demande donc de laisser une plus grande part aux associations dans le plan d'action des services à la personne. Elle lui demande aussi de revoir en concertation avec les associations et les autres acteurs de terrain les modalités d'évaluation de l'insertion.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79861

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11198